



PICK'INFOS

Mars 2022

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



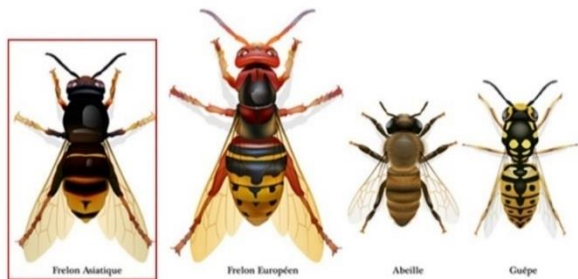
mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne

Mieux connaître le frelon asiatique pour mieux agir



Originaire d'Asie, le frelon asiatique a été introduit en France de manière accidentelle au début des années 2000. Ce frelon se distingue facilement du frelon européen par sa taille (plus petit), son thorax brun foncé, avec sur son abdomen des segments bordés d'une fine bande jaune, orangé, ses pattes jaunes.

Un redoutable prédateur Le frelon asiatique chasse les abeilles mellifères pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines de sa colonie. Les dégâts sur les ruches

s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles, et surtout par le stress qu'il provoque dans la ruche. Cet insecte a aussi des impacts sur les pollinisateurs sauvages, la biodiversité mais aussi sur l'agriculture. Il se nourrit d'abeilles sauvages, de guêpes, et d'autres pollinisateurs, de glucides que le frelon trouve sur les fruits.

Si la majorité des nids sont haut perchés dans les arbres, il n'est pas rare d'en recenser dans une haie, sous un toit, embrasure de porte, etc.

Et l'hiver ? Avec l'arrivée de l'hiver, la plupart des individus présents dans le nid de frelons asiatiques meurent. Seules les femelles fondatrices survivent. Un seul nid a la capacité de générer plusieurs centaines de fondatrices. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au début du printemps, vers mi-février, afin de fonder de nouvelles colonies pour celles qui survivent.

Les moyens de lutte Aujourd'hui, pour faire face à cette espèce invasive, il est possible de mettre en œuvre différents moyens de lutte. La méthode de piégeage de printemps vise à capturer les fondatrices afin de limiter la multiplication du nombre de nids. Il existe aussi la destruction des nids.

Les actions à Bessenay

➤ Lutte contre les frelons asiatiques

Une première campagne de piégeage s'est déroulée en 2021 avec l'achat par la commune de 15 pièges sélectifs installés en différents lieux stratégiques. Cette campagne de piégeage reprend en 2022 gérée par la commission agriculture aidée par des bénévoles.

Que faire en cas de découverte de nid de frelons asiatiques ?

Appeler la mairie au 04 74 70 80 07

➤ Pour la protection des pollinisateurs

Au carrefour de Bartassieux, de nombreux arbustes mellifères ont été plantés en 2021 et toute une haie ce début 2022, pour le plus grand plaisir des pollinisateurs.

➤ Pour mieux connaître les abeilles

Un rucher pédagogique a été installé en mars à la Drivonne, géré par des bénévoles.

Toutes ces actions nous laissent espérer en 2022 la 2^e abeille dans le cadre du label Apicité.

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 Janvier 2022

Présents : Mesdames et Messieurs BORGOGNO, BOUVEYRON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

Excusés avec pouvoir : Karine FOREST (pouvoir à T. BORGOGNO), Jérôme MICOLON (pouvoir à M. BOUVEYRON), Mireille HYVERNAT (pouvoir à MO FERRIERE), Carole FOUILLET (pouvoir à D CROCI)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Thierry BORGOGNO, adjoint au Maire et Président de séance, en l'absence de Karine FOREST, maire empêché, qu'il excuse.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Delphine VICENTE est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°01/2022DE01 : Décision Modificative n°3, augmentation de crédit au chapitre 014

Daniel Lombard, rapporteur, indique qu'il est nécessaire, pour la bonne exécution et la conformité des opérations comptables, d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	022 Dépenses imprévues	- 1 844.00 €
Dépenses	'014 Atténuation de produits	+ 1 844.00 €
TOTAL	Aucun changement sur l'équilibre de la section de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus énoncée.

Délibération n°01/2022DE02 : Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de l'Arbresle 2022-2028

Daniel Lombard, rapporteur, indique que le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de la CCPA, les services de l'état et les acteurs locaux de l'habitat depuis 2020.

L'élaboration de ce document de programmation a été validée lors de trois comités de pilotage qui ont eu lieu entre décembre 2020 et décembre 2021, chacun précédé de présentations en commission Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- **un diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPA,
- **des orientations stratégiques**, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la CCPA : maîtriser la croissance, répondre à la pluralité des besoins, être responsable et durable et un EPCI pilote de la politique habitat,
- **un programme d'actions** qui décline les objectifs en 25 actions, réparties en 7 axes, à mener durant les six prochaines années afin d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et d'hébergement des habitants, actuels et futurs.

Ce programme d'actions comporte également des fiches territoriales reprenant les objectifs par commune conformément aux éléments définis avec chacune d'elles.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes le 16 décembre.

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Thierry Borgogno fait part au conseil municipal des décisions du maire suivantes :

- Cimetière, renouvellement de deux concessions pour des durées respectives de 30 ans et 15 ans,
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 1200.00 € en remboursement des frais d'avocat lié à la requête déposée par un administré devant le Tribunal Administratif et visant l'annulation de deux délibérations. Les frais d'avocat se sont élevés à 2 500.00 € au total, soit un reste à charge pour la commune de 1300.00 €, pour cette requête directement rejetée par le tribunal.

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Salle d'honneur : les travaux sont presque achevés ; seules les niches et la Marianne restent à installer.
- Aménagement de l'accueil et du secrétariat : les réflexions se poursuivent.
- Divers travaux sont également à l'étude tel que la réparation du pilier du local boule, la reprise d'étanchéité des fenêtres de la bibliothèque, l'installation de grillage au Trapèze et aux Griottes... Un état des lieux des monuments religieux de la commune sera également fait avec l'APE.

O Manifestations

La préparation de la première édition, le 07 mai prochain, de « Fleurs et Arts », en collaboration avec la commission culture, va débuter.

O Informatique

Une réflexion sur le remplacement des logiciels du service administratif est prévue cette année.

O Vie économique

Le travail administratif pour la gestion du marché du jeudi se poursuit.

O Tourisme

Un travail sur la mise en place de cartes de randonnées communales a commencé. Ces cartes remplaceraient les anciennes « fiches vertes » qui ont été abandonnées ; elles étaient distribuées par l'office du tourisme et concernaient les randonnées pédestres.

O CCAS

Le logement d'urgence est à nouveau occupé. Il l'a été en continu depuis fin août par différentes familles en difficulté.

O Voirie

La commission voirie réfléchit et travaille sur les travaux qui seront réalisés en 2022 et leur priorisation.

O Communication

Le nouveau site internet actualisé sera bientôt disponible ; une communication sera faite à l'occasion de sa mise en place.

Un Pick'infos rétrospective 2021 et projets 2022 est en cours de distribution ; le compte rendu de ce conseil municipal sera joint à celui de mars mais sera disponible sur le site internet et affiché aux lieux habituels.

La commission a, en outre, engagé une réflexion relative aux projets 2022 comme un réaménagement du hall de la mairie pour pouvoir mettre en un seul lieu toutes les communications utiles, touristiques ou autres, ceci pour une meilleure visibilité.

O Fleurissement et cadre de vie

- Fleurissement : l'aménagement du tour de l'église va débuter dans les prochains jours ainsi que la plantation de la haie mellifère à l'entrée du village. Une communication en lien avec Apicité sera mise en place pour expliquer les plantations du carrefour de Bartassieux.
Une réflexion est également en cours avec la commission communication pour le remplacement des rosiers en face du parc par des panneaux qui devront apporter du visuel via des photos et des informations succinctes.
- Groupe quartier et hameaux : le plan de Bessenay, qui date de 2013, va être repris pour être étoffé de photos de hameaux et un jeu de piste pédestre « de hameau en hameau » verra le jour

O Santé

Des actions ont été lancées en décembre 2021 concernant la recherche de dentiste ; elles se poursuivent.

O Culture

- Le groupe de travail jumelage s'est rencontré début Janvier. Depuis la réunion de novembre, chaque membre avait pour mission de rencontrer des comités de jumelage pour connaître la genèse de ces comités. Toutes ces informations, mises en commun, permettent de peaufiner la candidature de Bessenay. A souligner l'enthousiasme et la vraie dynamique positive de ce groupe !
- Bibliothèque : une rencontre avec la Directrice de la Médiathèque du Rhône pour des conseils pratiques et les orientations 2022 est prévue le mercredi 19 janvier.

O Urbanisme

La modification du PLU avance bien. La prochaine réunion a pour objectif de préparer la rencontre avec les Personnes Publiques Associées au cours de laquelle notre projet de modification sera présenté.

O Finances

La commission se réunira le 1^{er} février pour aborder les résultats 2021 et prévoir l'inscription au budget des projets 2022.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Cantine : un sachet de Noël a été distribué aux enfants par la commission cantine le 17 décembre 21,
- Chantiers jeunes : la CCPA devrait doubler son budget « chantiers jeunes » en 2022. Sur notre commune, un premier chantier sur le thème du fleurissement devrait être organisé à l'occasion des vacances de printemps puis deux autres, au cimetière, en été pour le bétonnage des inter-tombes et à la Toussaint pour le nettoyage,
- Accueil Collectif de Mineurs : le premier comité de pilotage se réunira début février avec les représentants des communes, des parents et du personnel en place.
A noter également qu'à la demande de la Directrice, la bibliothèque interviendra auprès des enfants pour des animations à l'ACM cette année.
- Ecole les Echaras : la classe de neige à Arêches Beaufort a eu lieu du 10 au 14 janvier 2022.

O Agriculture

- Matinées découvertes : la commission est en attente des informations de la Préfecture relative à la situation sanitaire pour statuer sur le maintien ou non de la matinée prévue le 05 Février.
- Des communications agricultures seront faites dans les Pick'infos à venir sur le thème des Jeunes Agriculteurs, du frelon asiatique...
- Apicité : Une réflexion est en cours pour voir s'il est possible d'obtenir la deuxième abeille sachant que des actions ont déjà été menées en ce sens.

CCPA, Les murmures du temps : parcours artistique et culturel sur le territoire du Pays de L'Arbresle

Le Pays de L'Arbresle porte les marques du temps, chaque époque ayant laissé son empreinte et participé à façonner le territoire. Ces transformations, qui se sont accélérées depuis la modernité, nous font prendre conscience de notre responsabilité et de notre impact écologique.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, en partenariat avec le groupement Maison Gutenberg, développe un projet de parcours artistique et culturel qui mettra en avant le patrimoine élargi du Pays de L'Arbresle (géologique, historique, architectural, industriel, naturel, agricole ou encore vernaculaire) tout en proposant de nouvelles lectures et de nouveaux récits via le prisme artistique. Le parcours donnera à voir différemment le territoire et invitera ainsi à repenser les rapports que nous entretenons avec notre environnement.

En associant patrimoine existant et œuvres d'art contemporaines, il s'agira de faire émerger une identité culturelle commune, cohérente et plurielle pour la CCPA. Dans l'objectif d'ancrer durablement ce projet, habitants et acteurs locaux seront associés de la conception à la réalisation du parcours.

TROIS CIRCUITS POUR ABORDER DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

Dans un premier temps, trois circuits seront mis en place pour juin 2024 (avec un total de onze œuvres d'art pérennes) :

1. Dans le centre historique de L'Arbresle
2. Autour de Saint-Germain-Nuelles et des Carrières de Glay
3. Autour de Sain-Bel et Savigny

Les trois circuits seront praticables à pied ou à vélo par le biais des cheminements doux existants. Au-delà du choix écologique, la marche porte une symbolique forte, celle de prendre le temps, redécouvrir des chemins peu empruntés et observer notre quotidien de manière différente. Dans une volonté de mailler au fur et à mesure l'ensemble du territoire et de son patrimoine, d'autres circuits pourraient voir le jour après 2024.

DES ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE POUR FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL DU PROJET DÈS 2022

Dans l'objectif d'engager les habitants et les acteurs du territoire, différentes actions culturelles seront mises en place dès janvier 2022 et jusqu'à l'été 2024. Elles permettront de faire participer les habitants des 17 communes et de les initier à différentes pratiques artistiques en lien avec les thématiques abordées dans le parcours.

De nouvelles informations vous seront communiquées très prochainement !

CCPA, Service des déchets

Daniel Lombard indique que les nouvelles consignes de tri sont en cours de distribution dans les boîtes aux lettres puisqu'à compter du 1^{er} Février 2022, les bacs jaunes accepteront beaucoup plus de choses. Des ambassadeurs du tri, employés par le Sytraival, vont faire du porte-à-porte, essentiellement dans le centre bourg et les logements collectifs pour expliquer cette démarche. Le projet de containers semi-enterrés à La Combe devrait voir le jour cette année, sous réserve de validation budgétaire par la CCPA dans les prochaines semaines.

Autorisations d'urbanisme déposées

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
Permis d'Aménager Didier CHENEVIÈRE	Crussilleux	Agrandissement de 12 emplacements supplémentaires du Parc Résidentiel de loisirs Les Cerisiers	03/01/2022

Questions diverses

Thierry Borgogno indique que le doyen de la commune, Jean Caradot, nous a quitté. Il était à l'initiative de la première fête de la cerise en 1977 et a été une personne très active sur la commune tout au long de sa vie. Une pensée pour lui et sa famille.

Thierry Borgogno précise en outre qu'une date d'audience a été confirmée dans le cadre du référé « chemin du Château » ; elle est prévue le 31 Janvier 2022.

Suite à une rencontre avec le SIEMLY (Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers), Bernard Pinet rappelle l'interdiction de prélèvement d'eau à partir des poteaux incendie.

En effet, ces derniers sont destinés à l'usage exclusif du SDMS (pompiers) et de Suez, délégataire du réseau dans la mesure où de mauvaises manipulations de ces équipements peuvent générer une pollution de l'eau potable, de l'eau rouge chez les abonnées, des casses sur le réseau et des détériorations sur les poteaux incendie. Tout contrevenant prélevant de l'eau sur les poteaux incendie est passible d'amendes et de poursuites relevant des tribunaux.

Des bornes de puisage ont été installées sur tout le territoire, 28 au total dont 1 à Bessenay au niveau du parking du cimetière. Elles permettent de répondre à la problématique de l'accès à l'eau pour les entreprises travaillant sur la voie publique pour effectuer des travaux de voirie, d'hydrocurage ou d'aménagements divers. Le fonctionnement de cet équipement nécessite l'utilisation d'une carte prépayée créditée du volume désiré. Cette carte monétique permet d'avoir accès à la prise d'eau sur les bornes de puisage. Chaque commune et communauté de communes a d'ailleurs reçu une carte, en 2017, créditée de 30 m³.

En cas de constat de puisage illicite, il est important de transmettre l'information à Suez, au SIEMLY ou en mairie. Récemment un hameau de la commune de St Julien sur Bibost a été victime d'une pollution suite à un branchement sauvage sur un poteau incendie.

Bernard Pinet informe également le conseil municipal qu'Enedis ne prévoit pas de travaux sur les lignes 20 kV pour 2022 et 2023 au niveau de notre commune.

La séance est levée à 21 h 00. Prochain conseil municipal le mardi 29 mars 2022 à 19 h 30.

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 29 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MICOLON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, FOUILLET, DESFARGES, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

Excusés avec pouvoir : Fabrice PIRAUD (pouvoir à MO FERRIERE)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Murielle BOUYEYRON est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 03/2022DE01 : Approbation du Compte Administratif 2021

Daniel Lombard rappelle au conseil municipal la commission générale en date du 22 mars au cours de laquelle l'ensemble des chiffres des comptes 2021 et du budget primitif 2022 a été présenté. Il rappelle le compte administratif 2021 ainsi que le document de valorisation financière et fiscale 2021 fourni par la trésorerie de Tarare. Ce dernier document s'attache aux différents indicateurs financiers communaux en les comparant à des strates de référence :

- En termes de recettes de fonctionnement, les ressources fiscales s'élèvent à 399.00 €/habitant sur la commune de Bessenay contre 627.00 €/habitant sur le Département par exemple. Cela signifie donc que la fiscalité locale est moins importante à Bessenay que sur les autres communes de même strate au niveau du Département.
- Toujours en termes de recettes de fonctionnement, les dotations et participations s'élèvent à 153.00 €/habitant sur Bessenay contre 141.00 €/habitant au niveau du Département, soit un niveau assez similaire.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, la commune est vertueuse en termes de charges générales (151.00 €/habitant sur Bessenay contre 228.00 €/habitant pour le Département), de charges de personnel (251.00 €/habitant sur Bessenay contre 344.00 €/habitant pour le Département). Au niveau des charges de gestion courante, elles s'élèvent à 135.00 € pour notre commune contre 105.00 € pour le Département et s'expliquent par la subvention importante versée à la MJC de l'Arbresle dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Arrivée de Jérôme Micolon.

Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal présente un excédent global de clôture de **162 473.89 €** qui se décompose comme suit : excédent de fonctionnement : **186 010.25€**, déficit d'investissement : - **23 536.36 €**. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 03/2022DE02 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2021, le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 03/2022DE03 : Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal, appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats 2021, approuve à l'unanimité :

* l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élevant à 186 010.25 € à la section d'investissement, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 156 010.25 € et à la section de fonctionnement, article 002 « excédent reporté de fonctionnement » pour 30 000.00 €,

* l'affectation de l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 s'élevant à 269 751.80 € (résultat 2020 de 293288.16€ + résultat 2021 de -23536.36€) à la section d'investissement, article 001 « solde d'exécution reporté ».

Délibération n° 03/2022DE04 : Vote des taux

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le maintien des taux d'imposition 2021 pour l'année 2022 proposé par Madame le Maire, à savoir 26.32 % pour la taxe foncière bâti et 41.58 % pour la taxe foncière non bâti.

Daniel Lombard rappelle qu'en raison des importants projets en cours, salle culturelle, sécurisation et aménagement du hameau de la Brévenne, une hausse des taux de 1 % avait été envisagée. La commission finances a toutefois préféré abandonner cette idée dans la mesure où l'état a déjà décidé d'une augmentation des bases de 3.4 %, générant de fait une hausse des impôts pour les contribuables, et dans la mesure où les résultats financiers de la commune sont satisfaisants.

Arrivée de Karim NAILI

Délibération n° 03/2022DE05 : Subventions aux associations

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions aux associations ainsi qu'il suit :

SLEA	88 473 €	Multi accueil « Les Griottes » : délégation de service public
Restos du Cœur	250 €	
Secours populaire l'Arbresle	250 €	
Paragrêle	1 936 €	0.80 €/habitant
Comité des Fêtes	3 500 €	Fête villageoise des 1 ^{er} et 2 Juillet 2022
Conseil de Parents d'Elèves	280 €	Participation aux prix CM2 (10 € par élève)
Coopérative scolaire, Noël	1 000 €	100 € par classe + classe IME
Coopérative scolaire, licences USEP	700 €	100 € par classe
Nuit du conte	100 €	Conteur bibliothèque
Association Béchamel	600 €	Organisation de la Fête de la Musique
Echo des Vallons	1 000 €	Prestations aux différentes manifestations
Ass. du personnel communal	1 000 €	
Classes en 2	500 €	Subvention exceptionnelle liée à la crise COVID

Délibération n° 03/2022DE06 : Fiscalisation des charges SYDER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fiscalisation des charges SYDER s'élevant à 107 152.97 €.

Délibération n° 03/2022DE07 : Vote du Budget Primitif 2022

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 1 577 016.00 € et en section d'investissement à 580 197.05 €. Il est approuvé à l'unanimité.

Les principaux projets d'investissement portent sur :

- Des travaux de voirie,
- Le réaménagement du secrétariat,
- De nombreux travaux d'entretien des bâtiments : fenêtres de la bibliothèque, travaux d'électricité dans différentes salles, reprise de la façade tagguée de la mairie, remise en état du paratonnerre de l'église... ainsi que la dernière cellule sanitaire prévue à la Brévenne,
- Les premières études liées à l'espace culturel,
- Les études liées aux travaux de sécurisation et d'aménagement du hameau de la Brévenne (maîtrise d'ouvrage, relevés topographiques...)

Mme le Maire appelle à une grande vigilance de chacun (élus, agents, associations...) pour contenir les dépenses de fonctionnement, notamment en termes d'énergie. Chacun est appelé à surveiller la fermeture des portes et fenêtres, à réduire le chauffage dans les salles, à éteindre les lampes en sortant...

Délibération n° 03/2022DE08 : Convention ULIS St Genis Les Ollières

Un enfant domicilié sur la commune est accueilli en classe ULIS par l'école de la commune de St Genis Les Ollières. Une convention est proposée à la signature pour la participation aux frais de scolarité à hauteur de 280.00 € par la commune de Bessenay. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Délibération n° 03/2022DE09 : Département, demande de subvention au titre des amendes de police 2022

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, il est possible de demander une subvention au Département pour des travaux liés à des opérations pour la circulation routière. Il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de déposer un dossier dans le cadre d'aménagement de stationnements et de la sécurisation de la rue du Bois Bodet pour un montant de 12 854€.

Délibération n° 03/2022DE10 : Redevance d'Occupation du Domaine Public

L'occupation du domaine public (trottoirs, places, ...) pour les terrasses et/ou contre terrasses est soumise à autorisation et implique le paiement d'une redevance qui a été fixée par délibération en date du 26 juin 2018 à 5 €/m² pour une surface maximale de 20 m².

Une demande a été reçue pour augmenter cette surface. Par ailleurs, pour des questions d'organisation, il conviendrait d'avancer la date d'autorisation donnée aux commerçants pour l'installation de leur contre-terrasse, aujourd'hui fixée au dernier week-end d'avril.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui approuve à l'unanimité, de :

- reconduire le montant de 5 €/m² pour les contre terrasses provisoires pour les 20 premiers mètres carrés,
- fixer à 10 € le mètre carré supplémentaire pour les contre terrasses provisoires, dans la limite de 20 m² supplémentaire,
- autoriser l'installation des contre terrasses à compter du second week-end d'Avril.

Délibération n° 03/2022DE11 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs suivant :

Catégorie	Cadre d'Emploi	Effectif	Vacant/pourvu
A	Attaché territorial	1	pourvu
B	Rédacteur	1	vacant
C	Adjoint Administratif	2	pourvus
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	4	
C	Agent de maîtrise	2	pourvus
C	Adjoint technique	9	pourvus
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	11	
C	ATSEM	3	pourvus
	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	3	
B	Animateur	1	vacant
C	Adjoint d'animation	4	vacants
	TOTAL FILIERE ANIMATION	5	

Délibération n° 03/2022DE12 : Protection sociale complémentaire au profit des agents, débat sur les garanties accordées

Mme le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire, dite PSC, est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou maintien de salaire).

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre :

- D'une labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- D'une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation ad hoc conforme à la directive service européenne et respectant les principes de la commande publique. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées. L'avantage est dans ce cas de s'affranchir d'une procédure complexe nécessitant des compétences en assurances et en actuariat et d'obtenir des tarifs mutualisés.

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Mme le Maire précise alors que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel. Ce débat peut porter sur les points suivants :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...).
- Le rappel de la protection sociale statutaire.
- La nature des garanties envisagées.
- Le niveau de participation et sa trajectoire.
- L'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.
- Le calendrier de mise en œuvre.

Cette brique assurantielle vient compléter les dispositifs de prévention des risques au travail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour rendre soutenable la pénibilité de certains métiers et limiter la progression de l'absentéisme.

Ainsi, selon un baromètre IFOP pour la MNT de décembre 2020, la couverture des agents est la suivante :

- Près des 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire santé : 62% ont choisi la labellisation et 38% la convention de participation. Le montant de la participation s'élève en moyenne à 18,90 euros par mois et par agent.
- Plus des 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire prévoyance : 62% ont choisi la convention de participation et 37% la labellisation. Le montant de la participation s'élève en moyenne à 12,20 euros par mois et par agent.

Les employeurs publics locaux qui déclarent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents en santé et/ou en prévoyance, mettent en avant que cette participation financière améliore les conditions de travail et de la santé des agents, l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur, le dialogue social et contribue à la motivation des agents. Cette participation financière doit s'apprécier comme véritable investissement dans le domaine des ressources humaines plus que sous l'angle d'une coût budgétaire supplémentaire. Et peut faire l'objet d'une réflexion sur des arbitrages globaux en matière d'action sociale et de protection sociale en lien avec les partenaires sociaux. Le dispositif des conventions de participation renforce l'attractivité des employeurs et peut permettre de gommer certaines disparités entre petites et grandes collectivités.

Il s'agit alors d'une véritable opportunité managériale pour valoriser leur politique de gestion des ressources humaines. En prenant soin de leurs agents, les élus donnent une dynamique positive de travail afin de délivrer une bonne qualité de service aux habitants de leur territoire. Aussi, dans sa politique d'accompagnement des collectivités en matière de gestion des ressources humaines, le CDG 69 reste attentif à doter les employeurs locaux qui le souhaitent de dispositifs contractuels protecteurs leur permettant de répondre à leurs obligations, en leur proposant notamment une offre en matière de santé comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités ou établissements publics d'y adhérer ou non.

Il reste à ce jour un certain nombre de points à préciser à travers les décrets d'application de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire. Parmi eux, le montant de référence sur lequel se basera la participation, la portabilité des contrats en cas de mobilité, le public éligible, les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations, la situation des retraités, la situation des agents multi-employeurs...

Madame le Maire indique enfin que la commune adhère déjà à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG 69 pour les risques santé et prévoyance depuis le 01/01/2020, pour une durée de 6 ans, et participe financièrement :

- A hauteur de 12 €/mois/agent pour le risque santé,
- A hauteur de 10 €/mois/agent pour le risque prévoyance.

Après cet exposé, Mme le Maire déclare le débat ouvert au sein de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal indique qu'il conviendra d'accorder une réflexion particulière aux deux principes de labellisation et de convention de participation afin de proposer aux agents l'offre la plus adaptée à leurs besoins.

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions du maire suivantes :

- Cimetière, renouvellement de deux concessions pour des durées respectives de 30 ans et 15 ans,

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

Les demandes de devis sont en cours pour la réalisation des différents travaux prévus au budget.

Les derniers travaux de la salle d'honneur sont également en cours : pose des stores, vitrines... et les travaux de réhabilitation du secrétariat sont à l'étude. A cette occasion, la téléphonie, avec les contrats qui y sont attachés, sera revue dans l'objectif notamment de réduire les coûts.

O Manifestations

Bessenay, fleurs et arts devrait voir le jour cette année, le 07 mai. La préparation est en cours par les commissions manifestations et culture, en partenariat avec la bibliothèque. Des auteurs locaux seront présents et dédicaceront leurs ouvrages, des conteurs également. Le comité des fêtes organisera un mâchon à la salle des fêtes.

O Vie économique

Le marché de producteur reprend le 1^{er} avril et, à la demande des producteurs, aura lieu une fois par mois, à l'exception du maraîcher qui sera présent tous les vendredis.

O CCAS

Ukraine : Les premiers dons ont été remis à la Protection Civile le jeudi 24/03 ; un grand merci est adressé à la paroisse pour la mise à disposition de la salle Gaspard Nesme ainsi qu'à tous les généreux donateurs. La collecte de matériels est terminée ; seuls les dons financiers sont désormais acceptés. Les premiers vont être transmis à la Protection Civile dans les prochains jours.

Concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens, la Préfecture met en place pour l'instant des centres d'accueil collectifs. Le Rhône a été retenu comme « terre d'accueil d'urgence ». De ce fait, nombre de réfugiés ne sont dans le département qu'en transit, en attendant de rejoindre les pays d'Europe du Sud. Eurexpo a ouvert un hall de transit avec plus de 400 lits. A partir de là, les répartitions vont être effectuées vers les familles qui souhaitent accueillir des réfugiés.

La mairie de Bessenay a inscrit le chalet des jeunes sur la plateforme destinée à proposer des accueils collectifs aux réfugiés ukrainiens.

O Voirie

- L'achat d'une benne ampliroll avait été envisagée ; elle sera finalement louée avec option d'achat dans un premier temps. Les délais de livraison sont actuellement de 6 mois, elle devrait donc être livrée en octobre 2022.
- Les travaux chemin des Gouttes devraient être réalisés prochainement, les reprises des fissures des terrains de boule également. L'étude et le chiffrage des travaux liés aux stationnements et à la sécurisation rue du Bois Bodet sont en cours.
- Concernant les travaux de sécurisation et d'aménagement du parking de la Brévenne, le maître d'œuvre a été retenu, il s'agit du Bureau d'Etudes Géoconcept. Les premières réunions démarrent. Une rencontre avec le SYTRAL par rapport à l'arrêt de bus est prévue fin mars. Des relevés topographiques vont être réalisés. Les subventions qui seront allouées à ce projet détermineront les travaux qui seront réalisés ; à minima, la sécurisation de la RD89 sera réalisée. Des rencontres seront organisées avec les riverains.
- Route de la Combe : des problèmes liés à la gestion des eaux pluviales ont été rencontrés. S'agissant d'une voirie communautaire, la CCPA réalise une étude. En fonction des coûts, les travaux seront planifiés.
- Les gravillonnages et PATA (Point A Temps Automatique) sont prévus début mai.
- Projet de borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) : deux sites sont pressentis, le parc municipal ou le clos du centre. Une première étude a été réalisée concernant la faisabilité au Parc Municipal ; le SYDER et Enedis étudient actuellement la faisabilité au niveau du Clos du Centre. Ce projet devrait pouvoir être soumis au vote à l'occasion du prochain conseil municipal. Il bénéficierait d'une prise en charge financière importante par le SYDER dans la mesure où la commune de Bessenay a été retenue au niveau départemental pour l'installation de cette borne.

O Communication

- Le nouveau site internet est en service ! Allez le découvrir ! Il est accessible depuis n'importe quel appareil : ordinateur, tablette, smartphone...
- Les réflexions sur les projets 2022 comme le réaménagement du hall de la mairie pour pouvoir mettre en un seul lieu toutes les communications utiles, touristiques ou autres ainsi que les boîtes aux lettres des associations qui en ont besoin se poursuivent.

O Fleurissement et cadre de vie

- La haie mellifère à l'entrée du village est maintenant en place. Pour marquer l'engagement dans la démarche Apicité, les ruches ont retrouvé leur place dans les massifs de St Irénée et Bartassieux et un panneau des noms des plants et arbustes mellifères a été installé dans ce deuxième carrefour. Les deux côtés de l'église sont finalisés. Au lotissement des Glycines les jardinières ont été plantées avec des vivaces.

La réflexion est en cours avec la commission communication pour le remplacement des rosiers en face du parc par des panneaux.

Le chantier jeunes d'avril pour l'aménagement du massif vers la cantine se prépare.

Enfin, la commission démarre la préparation au concours « Cadre de vie - Villes et Villages Fleuris » en vue d'obtenir la 2^e fleur. Le jury passera normalement en juillet. A noter l'intitulé « cadre de vie » qui s'est ajouté à ce label et qui montre bien son évolution.

Les dates des plantations des annuelles sont fixées aux jeudi 12 et vendredi 13 mai.

Le groupe de bénévoles aide beaucoup au moment des plantations mais il est également agréable de pouvoir compter sur eux à l'occasion d'autres travaux comme déjà cette année pour le lotissement des Glycines, la peinture des ruches et le désherbage à la Brévenne.

- Quartier et hameaux : les réflexions se poursuivent pour toujours faire découvrir l'ensemble des hameaux de la commune au plus grand nombre.

○ Associations

Que faire pour nos associations ? L'idée a germé de fêter les associations. Pendant la pandémie, toutes ont été touchées et ont œuvrées pour perdurer. L'idée serait, le 02 Juillet à l'occasion de la fête villageoise, de fêter toutes les associations bessenoises. Une réunion est prévue en Avril.

○ Culture

- Jumelage : Le groupe jumelage continue ses travaux pour peaufiner sa candidature qui sera mise en ligne sur des sites de jumelage. La finalisation d'une vidéo de présentation est en cours et sera intégrée à notre candidature.
L'ensemble des bessenois sera sollicité, via les réseaux, pour dire quel pays/ville les intéresserait.
- Bibliothèque : Exposition en cours sur la grotte Chauvet. Une présentation et des animations ont été réalisées avant le voyage scolaire de deux classes de l'école Les Echaras à la Grotte Chauvet.
La reprise sans masque ni passe sanitaire a permis de constater un léger frémissement de reprise. Toutefois, de nombreuses personnes âgées hésitent encore à revenir.
Les animations avec la crèche Les Griottes et l'école Les Echaras se passent très bien. A noter que les assistantes maternelles seraient potentiellement intéressées par ce type d'animation.
- La boîte à livre sur la place a beaucoup de succès ; des personnes s'installent parfois à proximité pour lire.
Petit conseil aux personnes qui déposent des livres pour enfants à la boîte à livre : il convient d'éviter de déposer toute une collection d'ouvrage en même temps car, bien souvent, un seul utilisateur emmène l'ensemble de la collection. Il serait préférable de distiller à petites doses les dépôts de livres.

○ Urbanisme

- PLU : une rencontre a eu lieu le 1^{er} mars 2022 avec les Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Syndicat de l'Ouest Lyonnais et Chambre d'Agriculture). Plusieurs points ont été abordés et notamment le développement urbain sur notre commune, très encadré par les PENAP qui couvrent +/- 85 % du territoire. Les PPA ont rappelé que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) porte le même objectif d'encadrement auquel s'ajoute aujourd'hui le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). La chambre d'agriculture a également rappelé qu'il n'y a pas de développement possible des hameaux. L'ensemble des PPA a trouvé notre démarche cohérente.
A souligner, l'important travail de fourmi réalisé pour inventorier toutes les granges qui pourraient faire l'objet d'un changement de destination.
Ce projet a donc été présenté en amont aux PPA afin d'expliquer les intentions de la municipalité et d'avoir un premier retour de leur part. Des aménagements réglementaires supplémentaires ont été demandés à cette occasion : possibilité d'extension en zone A et N... Il n'y a pas eu d'objection.
Une réunion publique sera organisée courant juin pour présenter ce projet de modification à l'ensemble de la population.
- Propriété Bernard : un nettoyage de l'extérieur de la propriété a été effectué par le service technique pour que le géomètre puisse faire les relevés du bâti. Ce dernier est intervenu les 16 et 17 mars dernier. Le rapport, prévu pour début Avril, permettra au CAUE de travailler sur ce projet.

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Différentes rencontres ont eu lieu avec le coordinateur petite enfance de la CCPA, le nouveau président et le nouveau directeur de la MJC de L'Arbresle qui travaillent à revoir toute l'organisation de la MJC. Les échanges ont été constructifs.
- Les conseils d'école des deux écoles des Echaras et des Trois Collines ont eu lieu ; les effectifs sont stables et devraient se maintenir pour la rentrée de septembre 2022.
- L'association Grain de Sel a tenu son assemblée générale. Elle accueille en moyenne 1.35 enfants par accueil sur la commune et souhaite persévérer.
- Un atelier a été organisé au chalet par le PIJ (Point Information Jeunesse) de L'Arbresle ; il s'agissait d'un atelier destiné aux jeunes pour apprendre à se débrouiller en cuisine en se nourrissant sainement et à moindre coût.
- Concernant l'Accueil Collectif des Mineurs, le comité de pilotage qui regroupe des représentants des parents, des élus, des animateurs et les membres de la commission enfance-jeunesse s'est réuni. Les retours sont positifs. La plateforme de réservation informatique e.ticket est appréciée. Les familles des communes extérieures font état de tarifs un peu élevés.
Une réunion avec les représentants des communes a ensuite été organisée pour dresser un bilan de cette structure, à mi-parcours, et aborder les perspectives sur la poursuite de cet ACM. Les communes sont partantes et Courzieu, qui ne fait pas partie de cette organisation à ce jour, réfléchit à l'intégrer.
Le bilan sur la période de Septembre à Décembre est très positif, avec des économies à la clef par rapport à l'organisation précédente.
- Une rencontre avec les assistantes maternelles a également eu lieu ; elle a été à l'origine de nombreux échanges. Les assistantes maternelles rencontrées seraient potentiellement intéressées pour se monter en association, voire en MAM (Maison d'Assistants Maternelles) pour certaines. Elles souhaiteraient également avoir un temps d'histoires en partenariat avec la bibliothèque, comme cela se fait déjà avec

la crèche et l'école. La crèche serait d'ailleurs prête à les accueillir, en nombre limité, à l'occasion des interventions de la bibliothèque. Les assistantes maternelles ont également fait part de leur déception quant à la disparition du RAMI (Relais d'Assistants Maternelles Itinérant) ; le RAM de St Pierre, qui les accueille désormais, est très bien équipé mais trop éloigné.

- Le 1^{er} chantier jeunes 2022 débutera à partir du 19 avril ; de nombreuses candidatures ont été reçues. Ce chantier est d'ores et déjà complet. Les travaux prévus concernent l'aménagement du massif situé devant la cantine, rue du nord, et la création d'un espace potager devant le trapèze, en lien avec l'ACM.
- Enfin, la crèche va organiser un comité de vie social (CVS) courant juin et va mettre en place une commission d'admission.

O Agriculture

- La matinée « P'tit dej à la ferme » a connu un véritable succès. Très belle participation. Les riverains des Rivières ont proposé un spectacle, déguisés en vache. Bravo et merci à eux pour cette surprise. Tous les participants et organisateurs ont passé un moment très agréable avec Laurent Morel, son épouse, Loïc Morel et Pascal Arquillère. De nombreux échanges ont ponctué cette matinée. Laurent a remercié la mairie pour l'intérêt porté à l'activité agricole.

La prochaine matinée est prévue le samedi 21 mai pour la découverte des vergers couverts et ainsi donner du sens à ce que font les arboriculteurs.

- Apicité : les membres de la commission et les bénévoles se sont retrouvés sur le site de la Drivonne pour l'installation des 2 ruches pédagogiques achetées par la commune. 5 bénévoles coachés par Bernard Adell, apiculteur, vont s'occuper de ces ruches. Après cette installation, viendra la 2^{ème} étape prévue mi-avril avec l'arrivée des essaims.

La municipalité adresse ses remerciements à l'APE pour la mise à disposition de la cabane de la Drivonne pour le stockage du matériel.

CCPA, Service des déchets

Daniel Lombard présente les nouvelles consignes de tri des bacs jaunes. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (votée en 2015) et la loi AGECL (loi anti-gaspillage et économie circulaire votée en 2020) prévoit de diminuer de 15 % les déchets ménagers, de recycler 75 % des emballages et la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.

Aujourd'hui, un français produit 537 kg/an de déchets (256 kg à la déchèterie, 201 kg d'ordures ménagères, 21 kg d'emballages, 19 kg d'emballages et papiers et 39 kg de verre). Au niveau du SYTRAVAIL, syndicat qui gère les déchets du territoire, la production s'élève à 516 kg/an et par habitant, soit un résultat assez vertueux pour notre territoire.

L'objectif de ces lois est double puisqu'il vise également à contraindre les industriels à produire moins d'emballage.

Désormais dans le bac jaune, il est possible de mettre tous les plastiques rigides (tube de dentifrice, pot de yaourt, barquettes polystyrènes...), les plastiques souples et les petits emballages métalliques (couvercles des pots en verre, capsules et bouchons des bouteilles verres...). Tout doit être mis en vrac dans le collecteur ; attention, pas de sac fermé avec son contenu dans le bac jaune.

84% des déchets triés sont recyclés en France. Le SYTRAVAIL a recyclé en 2021 :

- 8000 t d'emballages qui ont rejoint le centre de tri Suez de Firminy (42),
- 6000 t de papiers expédiées à la papeterie Norske Skog à Golbey (88), dernière usine de recyclage du papier en France,
- 15000 t de verre envoyées à la verrerie de St Romain le Puy (42),
- 75000 t d'ordures ménagères dans l'unité de valorisation énergétique de Villefranche S/S (69).

Depuis la mise en place de ces nouvelles consignes, il semblerait que les usagers n'aient pas particulièrement de problème de capacité au niveau des bacs mais les points d'apport volontaires sont pleins. Plus d'informations sur www.paysdelarbresle.fr et www.sytraival.com

Autorisations d'urbanisme déposées

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCI FGH IMMO 16 Mr GUERPILLON ZI de Braille - LISSIEU	1 Chemin des Dimes	Modification d'une porte-fenêtre en fenêtre Création d'une porte et d'un fenêtron dans local sous terrasse.	09/03/2022
SCI FGH IMMO 16 Mr GUERPILLON ZI de Braille - LISSIEU	1 Chemin des Dimes	Déplacement d'une porte de garage et d'une fenêtre. Création d'une fenêtre supplémentaire.	09/03/2022

BARBOSA Amélie 29 rue du Prado	37 place du Marché	Modification d'ouvertures coté place du Marché et côté passage de la Croix. Transformation d'un logement en cabinet paramédical au R.D.C.	25/03/2022
-----------------------------------	--------------------	--	------------

Questions diverses

Bernard Pinet indique qu'Enedis, dans le cadre des chantiers au voisinage de lignes électriques, a mis en place un numéro qu'il est impératif de contacter avant de commencer les travaux. Pôle Sécurité des tiers : 04.72.16.48.41. Ce service accompagne les personnes désirant effectuer des travaux à proximité des lignes.

Murielle Bouveyron rappelle la panne de fibre qui a concerné plusieurs abonnés SFR pendant plusieurs semaines. Une cinquantaine de foyers ont été répertoriés sur la commune et la majorité a été réparée. La panne provenait du nœud situé à Sain Bel. Il semblerait toutefois que des personnes ayant souscrit un abonnement fibre Orange soient toujours en panne, qu'ils se fassent connaître en mairie si tel est le cas.

La séance est levée à 22 h 45. Prochain conseil municipal le mardi 10 mai 2022 à 19 h 30.

Infos associations

O ADMR

Les bénévoles et les salariés de l'ADMR de Bessenay remercient toutes les personnes qui ont permis que la vente de bugnes soit une grande réussite.

En effet, ce sont 80kg de farine qui ont été transformés en bugnes soit environ 1000 sachets de bugnes. Un grand merci à la Mairie de Brussieu pour le prêt de la salle. Un grand merci à tous les bénévoles des 5 communes et des communes environnantes qui ont rejoint l'équipe et un grand bravo à Anaïs, 10 ans qui a travaillé avec nous durant 2 grandes journées.

O Classes en 6 : 2021+1 demi-décades

Avec l'impossibilité de nous réunir en 2021, nous vous proposons de nous retrouver samedi 21 mai à Bessenay-plage au bord de l'étang Blanc pour une journée festive et conviviale. Pour les inscrits qui n'auraient pas reçu le courrier d'information, prendre contact avec Thomas Chazaud au 06.69.73.71.75 ou par mail : classen6bessenay@gmail.com

O Information pour les conscrits des classes en 7

Après quelques années, plus éloignés les uns des autres, nous aurons le plaisir de nous retrouver le samedi 8 octobre 2022 pour la demi-décade. La fête se prépare ; nous reviendrons bientôt vers vous avec de nouvelles infos.

Si vous êtes nouveau à Bessenay et que votre année de naissance se termine par un 7, n'hésitez pas à vous faire connaître. Vous pouvez contacter n'importe quel membre du bureau ou envoyer un message sur notre Facebook « Classes en 7 de Bessenay ».

Cédric CUISINIER : 06-82-86-11-60 - Sabrina PIRAUD : 06-25-09-10-60 - Safi ABED : 06-23-15-18-27 - Nathalie BONNET : 06-77-66-04-98

O Chers conscrits de la classe en 3

Si votre année de naissance se termine par un 3, vous devez vous sentir très éloignés de votre prochaine dizaine et ce n'est pas nous qui vous dirons le contraire !

Malgré tout, pour que la fête des classes prévue le 29 avril 2023 soit la plus réussie de cette décennie, l'organisation commence déjà.

Alors, si vous souhaitez nous rejoindre ou juste participer à la fête le jour J, merci de vous faire connaître en envoyant un mail à l'adresse suivante : classesen3bessenay@gmail.com ou en appelant le 06.61.56.72.71. A très bientôt, le bureau.

Infos diverses

O Infos des familles

Très touchés des marques de sympathie que vous avez témoignées lors du décès de Jean CARADOT, Marcelle, ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants vous remercient d'avoir partagé leur peine par votre présence, vos messages d'amitié ou vos fleurs.

Josiane MICHAUD, ses enfants et petits-enfants, très touchés par toutes les personnes ayant accompagné Henri, vous remercient très sincèrement de votre présence et témoignages.

O Vie locale

- **Le PROGRES** recherche des personnes pour la distribution du journal chez les abonnés, du lundi au samedi (distribution avant 10 h). Contacter Mr Laurent Reymond au 07.85.61.65.06 ou laurent.reymond@leprogres.fr

- **La Poste**, évolution des horaires d'ouverture du bureau de poste de Bessenay, à compter du 9 mai 2022 :

lundi : fermé

mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

mercredi : de 14h à 17h

jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

vendredi : de 14h à 17h

samedi : de 9h à 12h.

- Les Restos du Cœur à L'Arbresle (15 rue de Lyon)

La distribution d'été se fait tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 depuis le jeudi 24 Mars. Cette distribution d'été sera effective jusqu'à début Novembre avec une fermeture du centre du 1er au 21 Août.

N'hésitez pas à venir aux Restos du Cœur pour une aide alimentaire ou pour une aide autre (vêtements, coiffure, santé, recherche d'emploi, cinéma et culture etc...).

Merci aux différents partenaires et aussi à vous, chers donateurs, qui nous aidez énormément et permettez une distribution variée.

Contact : ad69.larbresle@restosducoeur.org. TEL : 04 78 35 20 36

- LE STRAPONTIN, un cinéma pour tous

3 séances hebdomadaires régulières
3 films différents
Mardi : 20h30
Vendredi : 21h
Samedi : 21h
Dimanche : 16h30 (1 par mois)

199 sièges
Accès et places spécifiques pour PMR
Equipeement numérique et 3D
Son Dolby digital et son DTS
Salle classée « Art et Essai » depuis 13 ans

Le cinéma "LE STRAPONTIN" de SAIN-BEL est géré par l'association « Ciné Culture Association », créée en 1981 et composée exclusivement de bénévoles. Seul cinéma sur la Communauté de Communes, c'est un acteur culturel qui compte sur le territoire et il offre des conditions optimums de visionnage des films.

LE STRAPONTIN organise aussi des séances scolaires (maternelle, primaire, collèges, lycées) qui intéressent la quasi-totalité des communes du canton et de la CCPA, un Festival du Film Auralpin en Avril qui a maintenant un public fidèle, des séances seniors organisées avec le concours des clubs des anciens, des séances ciné-rencontres et des séances cinédoc.

Programmation, réalisation de tracts, affichage, transports de films, permanences, projections... toutes ces tâches sont réalisées grâce au bénévolat de ses membres originaires de la région.

Si les 2 saisons passées ont été très impactées par la pandémie, l'équipe s'engage avec enthousiasme pour cette nouvelle saison. Dès le mois de décembre, la commission Festival proposera un week-end « La région fête le cinéma » les 17 et 18 décembre avec des films accompagnés par des professionnels.

Pour en savoir plus :

Site internet : www.le-strapontin.com (accès à la programmation et inscription à la newsletter)

Adresse mail : lestrapontin@yahoo.fr

Les membres de la commission Festival sont aussi dans les starting-blocks ! Et ils proposeront un week-end « La Région fête le cinéma » les 17 et 18 décembre avec des films accompagnés par des professionnels.

O Quoi de neuf à Bessenay ?

- BC Assistance Administrative indépendante : Brigitte COURTIAL

Pour professionnels ou particuliers. Aide ponctuelle ou régulière pour tâches administratives.

07 65 88 06 58 contact@bcassistanceadministrative.com

www.bcassistanceadministrative.fr / <https://www.facebook.com/bcassistanceadministrative>

- Laetitia DESPREZ Home & Office Organiser,

Home manager, gestion du temps, consultante en rangement et en organisation.

06 51 81 94 14 - <https://www.facebook.com/EllOrganiz> - Instagram @ellorganiz

- Entreprise de métallerie FER et FAIRE située Zone Artisanale Les Garelles (à côté de FARGERE TP).
 Pour vos travaux de métallerie, serrurerie et soudure (portail, escalier, grille, garde-corps...) devis gratuit.
 Pour tout renseignement, contactez-nous au 04 72 54 29 93 ou par mail : feretfairecontact@gmail.com

Infos Mairie

O Marchés

En raison du marché hebdomadaire du jeudi et du nettoyage de la place à l'issue du marché, le stationnement des véhicules est INTERDIT place du Marché, sur l'espace situé entre la rue du Commerce et la rue de la Mairie du jeudi de 5 heures à 14 heures, et ce depuis le 25 novembre 2021.

O Rallye de Charbonnières

74^{ème} Rallye de Charbonnières : l'épreuve spéciale Bibost-Bessenay-St-Julien-Montrottier se déroulera le **vendredi 29 avril**. Les routes suivantes (D650 jusqu'à Bibost, Chemin d'Arfeuilles et D24 venant de Montrottier) seront fermées **de 7 h 00 à 19 h 30**. Les reconnaissances par les concurrents auront lieu les dimanche 24 avril de 8h à 19 h et mardi 26 avril de 9 h à 20 h.

O Inscriptions à l'école des Echaras :

Pour les enfants nés en 2019 et avant, nous pouvons pré-inscrire les enfants nés entre janvier et septembre 2020 mais les inscriptions définitives se feront sous réserve des places disponibles par ordre d'ancienneté dans l'année.

Les inscriptions à l'école primaire (classes maternelles + classes élémentaires) auront lieu, sans rendez-vous,

le : - Lundi 2 mai de 8 H 40 à 11 H 30 et de 13 H 40 à 18 H
 - Mardi 3 mai de 8 H 40 à 11 H 30 et de 13 H 40 à 16 H 30
 - Lundi 9 mai de 8 H 40 à 11 H 30 et de 13 H 40 à 18 H
 - Mardi 10 mai de 8 H 40 à 16 H 30

ou sur rendez-vous par mail : ce.0693895j@ac-lyon.fr ou par téléphone au 04 74 70 85 45 (pendant les horaires d'inscription). Prévoir une quinzaine de minutes et se munir des documents suivants :

- Livret de famille ;
- Carnet de santé (ou photocopie) à jour des vaccinations obligatoires ou certificat médical de contre-indication à ces vaccinations ;
- Justificatif de domicile indiquant l'adresse de la famille à Bessenay ;
- Certificat de radiation de l'école précédente pour les enfants déjà scolarisés.

NB : Les enfants déjà scolarisés à l'école Les Echaras n'ont pas besoin d'être réinscrits y compris les enfants de GS qui passent automatiquement en CP ou les enfants de TPS qui passent en PS.

AGENDA

Les évènements sont liés à l'évolution de la crise sanitaire et donc susceptibles d'être modifiés ou annulés et d'autres animations ajoutées

Avril/mai 2022

Date	Évènement	Organisateur
Samedi 2 avril	Loto	Conseil de Parents d'Elèves
Dimanche 10 avril	1 ^{er} tour des élections présidentielles	
Lundi 18 avril	But d'honneur	Boule amicale bessenoise
Dimanche 24 avril	Randonnée pédestre	Comité des jeunes
Dimanche 24 avril	2 ^{ème} tour des élections présidentielles	
Samedi 30 avril	Fête des Classes	Classes en 2
Samedi 7 mai	Animation Fleurs et Art/Mâchon	Municipalité / Comité des fêtes
Dimanche 8 mai	Cérémonie du 8 mai	Municipalité
Dimanche 8 mai	Concours de boules	Boule amicale bessenoise
Mardi 10 mai	Conseil Municipal	Municipalité
Samedi 14 mai	Concert	Béchemel
Samedi 21 et dimanche 22 mai	Challenge du Groupement	Boule amicale bessenoise
Samedi 21 et dimanche 22 mai	Vente de brioches	Gym artistique
Samedi 21 mai	Soirée repas dansant	Conseil de Parents d'Elèves
Samedi 21 mai	Matinée découverte Agriculture	Municipalité

Association : A la rencontre de SNEB Bicycle

L'association Sneb Bicycle est installée aux Pinatés depuis 2006. Le club ne compte pas beaucoup d'adhérents (une dizaine), en revanche ils reçoivent beaucoup de riders d'autres terrains freestyle durant l'année.

Le président Maxime Mure nous parle de son association.

Dans notre association, nous pratiquons la discipline du BMX et VTT freestyle en Trail, c'est-à-dire du vélo freestyle acrobatique sur des bosses en terre. Cette pratique est encore peu connue du grand public et ne possède pas de fédération reconnue. Nous n'avons ni entraînement, ni compétition officielle. Nous nous retrouvons sur place en fonction de la disponibilité de chacun pour passer un bon moment entre passionnés.

Le travail manuel de notre sport représente une grande partie de notre passion. Nous soignons continuellement l'esthétique du terrain et nous prenons du plaisir à imaginer et concevoir nos propres pistes de vélo.

Ces deux années nous ont permis de concrétiser certains travaux, travail des lignes de bosses, plantation de dizaines d'arbres fruitiers et non fruitiers, ce qui nous permettra à terme d'avoir de l'ombre, d'être à l'abri du vent et de conserver encore plus d'humidité.

Pourquoi le terrain est-il constamment bâché ? Tout simplement, car les bâches protègent les bosses des intempéries et des mauvaises herbes. L'autre intérêt étant de garder un taux d'humidité

important de la terre. En effet plus la terre est humide est plus elle résistera au passage des vélos, moins nous aurons d'entretien.

Ce travail soigneux et continu nous permet de dire sans prétention que nous sommes l'un des plus beaux Trail de France à ce jour. C'est pourquoi beaucoup de riders viennent des quatre coins de France, d'Europe (Espagne, Angleterre, Allemagne, Suisse, Belgique) mais également des États-Unis, Nouvelle-Zélande, Chili, etc. Ce sport se construit énormément autour du partage avec beaucoup de Road Trips organisés afin de visiter les terrains de chacun.

Grâce à notre engagement une production parisienne nous a contactés en 2020 afin de photographier et filmer une dizaine de riders professionnels français sur notre terrain. Le but de cette vidéo est de réaliser des « stages » d'une semaine de vélo freestyle/montagne dans les départements où se situent les meilleurs sites propices à cette discipline. La vidéo est disponible sur YouTube : STAGE EPI 69.

Un documentaire sur le monde de trail devrait également voir le jour dans les prochains mois avec une partie consacrée à notre magnifique trail de Bessenay.



Rendez-vous le 18 juin à partir de 11h

pour partager une journée conviviale avec une trentaine de riders confirmés et professionnels. Une buvette sera à disposition pour profiter de cet agréable moment avec nous.

Conception, impression, diffusion : mairie de Bessenay